

## Infrastructures sensibles culturelles et terrorisme

Jean-Luc Marret, Chargé de recherche  
(Washington DC, 30 octobre 2007)

Les actes et conséquences de la violence politique sur les biens culturels sont nombreux et anciens. Les guerres<sup>1</sup> et les révolutions sont émaillées de destructions et de vandalismes<sup>2</sup>, soit que les destructions de biens culturels (églises, musées et autres) aient été provoquées par les effets militaires directs d'un conflit – par exemple des bombardements aériens du type de celui qui survint à Dresde –, soit que les belligérants aient entrepris de s'en prendre, parfois méthodiquement, à des cibles symboliques précisément en raison de ce qu'elles représentaient<sup>3</sup>.

Le terrorisme, considéré comme une violence à finalité politique (et/ou religieuse) de basse intensité, a porté atteinte et pourra porter atteinte à des cibles ou « infrastructures critiques » culturelles en proportion de ses capacités opérationnelles et de sa « puissance de feu » par définition réduite ou limitée<sup>4</sup>. Les organisations infra-étatiques<sup>5</sup> ayant une capacité de contrôler un territoire ont potentiellement la capacité d'exercer sur celui-ci une domination coercitive qui peut avoir des conséquences sur les infrastructures culturelles :

- A titre d'exemple, les luttes religieuses entre les milices chrétiennes et musulmanes dans les Moluques a fait des milliers de morts et déclenché d'importants mouvements de population. Elles ont aussi

<sup>1</sup> F. Amanieux, « Les dommages de guerre des musées français (1940-1944) », *Musées et collections publiques de France*, Paris, n° 210, 1996, pp. 18-25 ; J. Farchakh, « Le massacre du patrimoine irakien », *Archéologia*, Dijon, Editions Faton, n° 402, 2003, pp. 12-31.

<sup>2</sup> L. Réau et alii, *Histoire du vandalisme*, Paris, Laffont, 1994.

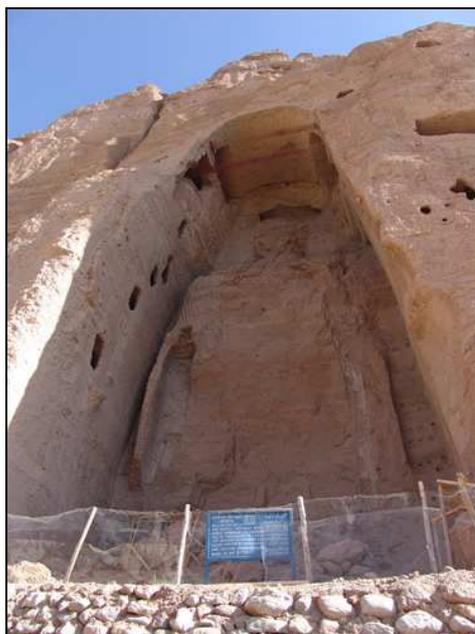
<sup>3</sup> N. De Silva, *ICCROM Risk preparedness case-study: Conservation and rehabilitation work after the bomb explosion at the Temple of Sacred Tooth relics in Kandy, Sri Lanka: Report*, Rome, ICCROM, 2001.

<sup>4</sup> B. Bouresh, « ICOM-Bodensee-Konferenz und Jahrestagung ICOM- Deutschland, Bregenz/Österreich, 19-21 Mai 2003: Bedrohte Museen: Naturkatastrophen, Diebstahl, Terror » in *ICOM Deutschland Mitteilungen*, Berlin, n° 1, 2004, pp. 8-13.

<sup>5</sup> Sur ce sujet, voir J.-L. Marret et A.-L. Didier, *Etats « échoués » et mégapoles anarchiques*, Paris, PUF, 2001.

entraîné la destruction de nombreux édifices culturels à vocation religieuse – des églises pour l'essentiel<sup>6</sup>.

- En Afghanistan, les Bouddhas de Bâmiyân étaient deux statues monumentales de bouddhas debout, excavées dans la paroi d'une falaise située dans la vallée de Bâmiyân, au centre du pays, à 230 kilomètres au nord-ouest de Kaboul et à une altitude de 2 500 mètres. Le site tout entier est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. On sait dans quelles conditions ils furent dynamités par les Taliban peu de temps avant le 11 septembre 2001.



(L'emplacement vide d'un des bouddhas en août 2005, 4 ans après l'attaque)<sup>7</sup>

- Enfin, il apparaît, selon certaines sources, que les richesses archéologiques d'Irak sont l'objet de trafics internationaux divers, dont certains servent à financer les groupes insurrectionnels<sup>8</sup>.

S'il est par définition toujours peu aisé d'avoir des certitudes sur les cibles envisagées par des cellules opérationnelles démantelées avant de passer à l'action, les réseaux jihadistes en Europe paraissent eux aussi avoir été intéressés par des cibles culturelles ou cultuelles : la cathédrale de Strasbourg<sup>9</sup> aurait pu être frappée à la fin 2000, au même titre que quelques cathédrales italiennes (dont le *duomo* de Milan, voire Saint-Pierre de Rome) – Notre-Dame de Paris et la Tour Eiffel étant régulièrement évoquées comme « cibles d'intérêt ». On notera que pour

<sup>6</sup> <http://www.msf.be/fr/terrain/pays/asia/indonesie.shtml> ;  
<http://www.aed-france.org/agit/qui/index.htm>.

<sup>7</sup> Crédit photo : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Bouddhas\\_de\\_B%C3%A2miy%C3%A2n](http://fr.wikipedia.org/wiki/Bouddhas_de_B%C3%A2miy%C3%A2n)

<sup>8</sup> Sur le sujet, voir <http://iwa.univie.ac.at>

<sup>9</sup> <http://www.valeursactuelles.com/dossiers/articles/visuarticle.php?Id=22&ida=516>

des raisons politiques exactement antinomiques, la gauche radicale violente italienne envisagea elle aussi, en l'an 2000, de s'en prendre à des cibles architecturales catholiques<sup>10</sup>.

Les attentats du 11 septembre 2001, outre la destruction d'œuvres d'art dans l'effondrement des tours, ont de leur côté eu de nombreuses conséquences opérationnelles et organisationnelles. La protection des infrastructures critiques ou sensibles (cf. infra) (y compris culturelles), et peut-être davantage encore la perception de leur sensibilité aux menaces terroristes, a fait l'objet d'importants réexamens. D'un point de vue financier, de ce fait, la question du risque appliqué aux œuvres d'art a induit des aménagements, des flux financiers spécifiques et des couvertures assurantielles et réassurantielles nouvelles et parfois exorbitantes.

La question de la motivation à agir pour les terroristes contre des infrastructures culturelles est aussi complexe que celle des motivations terroristes en général. De fait, plusieurs éléments de réponse peuvent être pris en compte :

- La volonté de s'en prendre à un lien ou à un symbole important, voire constitutif, de la culture adverse, « ennemie » ou visée (dimension anti-juive, anti-chrétienne ou anti-musulmane par exemple) ;
- Le désir de détruire une représentation estimée négative de ses propres valeurs culturelles (par exemple une représentation estimée iconoclaste ou insultante) ;
- Le souhait de s'en prendre à une figure symbolique culturelle ou religieuse. Cette éventualité renvoie *stricto sensu* à l'assassinat politique classique, sauf si l'attentat est perpétré dans un lieu culturel ou cultuel, en particulier à forte assistance publique ou à l'occasion d'un rassemblement religieux (ce qui concerne le problème spécifique de la vulnérabilité des concentrations de foule au terrorisme). La tentative d'assassinat commis par Mehmet Ali Ağca le 13 mai 1981 contre Jean-Paul II en est un exemple fameux.

### **Vulnérabilité et infrastructures sensibles (culturelles)**

Les infrastructures critiques sont l'objet d'un effort important de l'Union européenne depuis quelques années. Le 12 décembre 2006, la Commission a ainsi adopté une communication sur un *Programme européen pour la Protection des infrastructures critiques* (EPCIP) et une proposition pour une Directive sur l'identification et la désignation des infrastructures critiques européennes pour renforcer leur protection<sup>11</sup>. La littérature spécialisée offre de multiples définitions de la vulnérabilité, avec souvent,

<sup>10</sup> <http://www.statewatch.org/news/2002/feb/10anarch.htm>

<sup>11</sup> <http://www.euractiv.com/fr/securite/commission-lance-programme-protection-infrastructure-europeenne/article-160448>,  
<http://www.libertysecurity.org/article1084.html>,

le but de rendre compatible des concepts voisins ou, en tous les cas, liés : vulnérabilité, infrastructure critique et risque<sup>12</sup>. Il existe ainsi de nombreuses définitions de la vulnérabilité.

Auteurs	Exemples de définition de la vulnérabilité et usages dans la littérature spécialisée
Blaikie et alii (1994) <sup>13</sup>	La caractéristique d'une personne ou d'un groupe en terme de capacité à anticiper, gérer, résister et à se reconstituer à la suite de l'impact d'un événement naturel.
Buckle (2000) <sup>14</sup>	Mesure de la susceptibilité à endurer des pertes ou des dommages. Plus haut est la résilience, moins est probable l'occurrence de dommages, et plus la capacité de restauration de la situation antérieure est importante.
Gheorghe (2001) <sup>15</sup>	Susceptibilité et résilience de la communauté ou d'un système et de son environnement aux crises. La vulnérabilité est une fonction de la susceptibilité, de la résilience et de l'environnement.
Nilsson et al (2001)	Conséquence collective des risques et habileté d'une société, d'une collectivité, d'une compagnie, de gérer et de survivre à des situations d'urgence interne ou externe.
Nilsson, Magnusson, Hallin et Lenntorp (2002) <sup>16</sup>	La vulnérabilité est une conséquence d'un ensemble de risques et de la capacité de la société, d'une compagnie, de gérer et de survivre à des situations d'urgence interne ou externe.

Mais concrètement, la définition des infrastructures critiques est largement un fait national. L'Allemagne dispose ainsi d'un programme de protection de ses infrastructures qui incluent les télécommunications,

<sup>12</sup> B. Ch. Ezell, *Quantifying vulnerability to critical infrastructure*, PhD, Engineering Management, Old Dominion University, Mai 2005.

<sup>13</sup> P. Blaikie, T. Cannon, I. Davis, B. Wisner, *At risk: Natural Hazards, People's vulnerability, and disasters*, Londres, Routledge, 1994.

<sup>14</sup> P. Buckle, *Assessing Resilience and Vulnerability in the Context of Emergencies: Guidelines*, Victorian Government Publishing services, [www.anglia.ac.uk/geography/radix/resources/buckle-guidelines.pdf](http://www.anglia.ac.uk/geography/radix/resources/buckle-guidelines.pdf)

<sup>15</sup> [www.isn.ethz.ch/crn/extended/workshop\\_zh/ppt/Gheorghe/tsld001.htm](http://www.isn.ethz.ch/crn/extended/workshop_zh/ppt/Gheorghe/tsld001.htm)

<sup>16</sup> [www.isn.ethz.ch/Crn/basics/process/documents/vulnerability.pdf](http://www.isn.ethz.ch/Crn/basics/process/documents/vulnerability.pdf)

prises en charge par le Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik (Bureau fédéral pour la sécurité de l'information)<sup>17</sup>.

Le système de protection britannique des infrastructures critiques paraît posséder quant à lui une dimension active de soutien étatique aux entreprises et organisations administratives diverses afin de réduire les vulnérabilités.

Les Etats-Unis disposent d'un Programme général de protection de leurs infrastructures en place depuis 1996, et réaffirmé par le *Patriot Act* de 2001 et qui couvre, fait notable, voire unique, les monuments nationaux (comme la statue de la Liberté) et artistiques.

La France, de son côté, définit les infrastructures critiques comme « les activités indispensables pour satisfaire les besoins essentiels à la vie de la population et au maintien des capacités de sécurité et de défense du pays »<sup>18</sup>.

Les infrastructures culturelles seront définies ici comme tout système physique essentiel pour une production ou un stockage de biens ou de pratiques culturels (ou religieux). En ce sens là, elles ne sont certainement pas « critiques ». Elles sont en revanche « sensibles » en de nombreux aspects : valeurs patrimoniales, médiatiques, culturelles, etc. Il paraît en effet évident qu'aucun musée ni site religieux n'est couvert par une définition classique des « infrastructures critiques ». En revanche, il paraît évident que les infrastructures culturelles peuvent être qualifiées de « sensibles », même en prenant en compte les possibilités de menaces, davantage que la nature intrinsèque des infrastructures considérées. De nombreux exemples seront donnés à cette fin. Le terroriste n'est pas forcément ingénieur. Sa vision est aussi déterminée par des objectifs – des cibles – qu'il « survalorise » à dessein. Il est possible enfin de considérer que la destruction d'un site culturel religieux au cœur d'une société ou d'une civilisation pourrait avoir des conséquences fondamentales, voire historiques et donc systémiques pour une société.

### **Les infrastructures culturelles religieuses**

Les sites religieux, en particulier des grandes religions monothéistes, ont régulièrement été ces dernières décennies, des cibles d'attentats<sup>19</sup>. Il est hors de question ici de faire une étude exhaustive de la question. Constatons d'abord qu'en Irak, beaucoup des attentats les plus meurtriers ont clairement visé des cibles religieuses (en rouge dans le tableau ci-dessous, de source britannique)<sup>20</sup>.

<sup>17</sup> <http://www.bsi.bund.de/>

<sup>18</sup> Source : *Livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme*.

<sup>19</sup> Les violences interethniques, claniques et religieuses qui frappent l'Irak actuellement mériteraient en elles-mêmes un développement spécifique.

<sup>20</sup> [http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle\\_east/5052138.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/5052138.stm) ; [http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle\\_east/5052138.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/5052138.stm).

## MAJOR ATTACKS IN IRAQ

### **23 Nov 06 - 200 dead**

- Five car bombs and mortar attacks in Sadr City, Baghdad

### **13 Aug 06 - 57 dead**

Four-storey building destroyed in blast in Zafaraniya district.

### **18 July 06 - 53 dead**

Car bomb in southern city of Kufa near Shia shrine

### **1 July 06 - 66 killed**

Car bomb in Sadr City, Baghdad

### **7 April 2006 - 85 dead**

Triple suicide bombing at Shia Buratha mosque

### **5 Jan 06 - 110 dead**

Suicide bombers hit Karbala shrine and police recruiting station in Ramadi

### **18 Nov 05 - 80 dead**

Multiple bombings in Baghdad and two Khanaqin mosques

### **14 Sept 05 - 182 dead**

Suicide car bomber targets Baghdad labourers in worst of a series of bombs

### **16 Aug 05 - 90 dead**

Suicide bomber detonates fuel tanker in Musayyib

### **28 Feb 05 - 114 dead**

Suicide car bomb hits government jobseekers in Hilla

### **24 June 04 - 100 dead**

Co-ordinated blasts in Mosul and other cities

### **2 March 04 - 140 dead**

Suicide bombers attack Shia festival at Karbala and Baghdad

### **1 Feb 04 - 105 dead**

Twin attacks on Kurdish parties' offices in Irbil

### **28 Aug 03 - 85 dead**

Car bomb at Najaf shrine targets senior Shia cleric

Au-delà du nombre des victimes, les attentats ont parfois frappé des cibles particulièrement importantes pour tel ou tel courant religieux. Le 22 février 2006, un des lieux les plus saints du chiisme en Irak, à Samarra, fut détruit par un attentat à la bombe<sup>21</sup> qui entraîna de multiples acteurs vengeurs en représailles.

<sup>21</sup> <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2006/02/22/AR2006022200454.html>



*Photo Credit: Khalid Mohammed -- AP*

Des synagogues – en particulier en raison du conflit israélo-palestinien – ont régulièrement été frappées depuis plusieurs décennies à travers le monde. Leurs caractéristiques générales en font certainement des « cibles molles » au même titre que les mosquées, les églises et les temples – large ouverture au public des croyants (et autres), peu ou pas de gardes, leur aspect religieux cristallise le ressentiment de groupes radicaux ennemis déclarés.

D'ailleurs, les cibles strictement ethniques ou religieuses furent nombreuses au cours de certaines phases du terrorisme contemporain : les communautés juives en Europe ont ainsi régulièrement été visées par des groupes palestiniens radicaux : en juillet 1980, par exemple, à Anvers, un attentat par jet de grenade contre des juifs orthodoxes fit 1 mort et 20 blessés<sup>22</sup>. En octobre 1980, une bombe cachée dans la sacoche d'une moto, à Paris, explosa devant la synagogue de la rue Copernic (4 morts et une vingtaine de blessés) (Attentat attribué au Front Populaire de Libération de la Palestine – Commandement Général).

Le 11 avril 2002, l'explosion d'un camion-citerne chargé de gaz devant la synagogue de la Ghriba, sur l'île de Djerba en Tunisie, fit 19 morts.

---

<sup>22</sup> J.-L. Marret, *Techniques du terrorisme*, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> édition, p. 98.

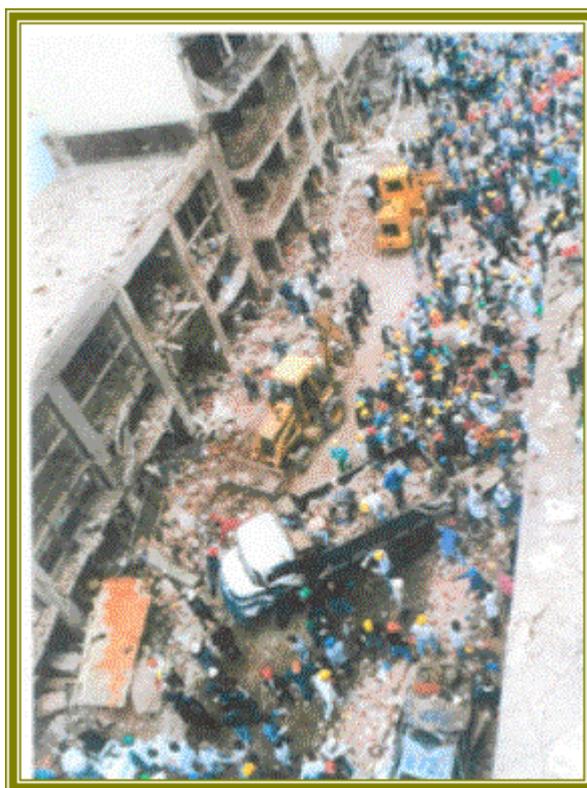
Plus récemment, le 15 novembre 2003, à Istanbul, deux attentats simultanés par bombe firent 23 morts et 260 blessés à proximité de deux synagogues, Beth Israel et Neve Shalom. Un groupe salafiste-jihadiste paraît avoir été coupable de ces attentats, l'İslami Büyükdoğu Akıncılar Cephesi (IBDA-C) est un groupe considéré comme terroriste par l'Union européenne, et fidèle à l'idéologie « grand-orientale » de Necip Fazıl Kısakürek, écrivain islamiste turc.

Mais les exemples les plus dramatiques paraissent être argentins : en 1992 et 1994, deux engins explosifs dévastèrent la communauté juive argentine. L'ambassade israélienne à Buenos Aires fut détruite par un véhicule piégé, le 17 mars 1992, faisant 29 morts et 250 blessés.



(Source : <http://archives.cnn.com/2002/WORLD/americas/11/07/terror.triborder/>)

Puis le centre communautaire juif AMIA, lui aussi à Buenos Aires, fut détruit à son tour le 18 juillet 1994, par un véhicule piégé, tuant 85 personnes et faisant plus d'une centaine de blessés.



(Source : [http://www.terrorism-info.org.il/malam\\_multimedia/html/final/eng/bu/iran/img/image130.gif](http://www.terrorism-info.org.il/malam_multimedia/html/final/eng/bu/iran/img/image130.gif))

### **Les théâtres (et les cinémas)**

Lieux de concentration publique, les théâtres (comme d'ailleurs les cinémas) sont potentiellement des cibles « sensibles » pour tout groupe terroriste soucieux de prendre le contrôle pour une durée définie ou non de populations civiles en lieu clos. La prise d'otages du théâtre *Dubrovka* de Moscou est évidemment l'exemple le plus dramatique<sup>23</sup> : le 23 octobre 2002, une quarantaine de militants opérationnels tchéchènes (hommes et femmes) prirent le contrôle de la salle et de ses 850 spectateurs. Après un siège de deux jours et demi, les forces contre-terroristes russes, tuèrent 39 des terroristes, mais 129 otages trouvèrent la mort par la même occasion, en particulier en raison de la dissémination d'un gaz aux effets mal maîtrisés par le système de ventilation de l'immeuble.

---

<sup>23</sup> <http://www.cdi.org/russia/johnson/8429-7.cfm>



(Chefs du commando terroriste dans le théâtre,  
source : Dubrovkaht.jpg)

Les théâtres, en raison de leur configuration close, renvoient à la problématique classique potentielle des prises d'otages, entre cohésion interne et dissensions parmi les terroristes au fur et à mesure que la fatigue et les tensions s'accroissent, les caractéristiques du bâtiment et des otages, les possibilités offertes pour les forces contre-terroristes ; voire pour les victimes, les risques d'un syndrome de Stockholm<sup>24</sup>. La crise du théâtre de Moscou semble avoir entraîné une prise en compte assez généralisée de la part des forces contre-terroristes d'intervention à travers le monde. La fusion du GIGN et de l'EPIGN en France a été réalisée avec ce but principal de favoriser la montée en puissance d'une force à même de contrer une prise d'otages « massive » (POM) qui semble un peu hypothétique en France<sup>25</sup>.

#### 4) Les musées

Les musées posent de leur côté des problématiques spécifiques<sup>26</sup> : concentrations de biens culturels de valeurs, les groupes terroristes peuvent être tentés d'y puiser pour le financement de leur cause. Les menaces terroristes induisent aussi des problématiques de surveillance vidéo et d'évacuation rapide et massive des visiteurs. La société londonienne Bell-Security vient ainsi d'annoncer qu'elle allait équiper de caméras de surveillance (CCTV) l'Imperial War Museum, le Duxford Aviation Museum, le Churchill Museum, Cabinet War Rooms et le HMS Belfast<sup>27</sup>.

<sup>24</sup> J.-L. Marret, *Techniques du terrorisme*, op. cit., p. 122.

<sup>25</sup> [http://www.lejdd.fr/cmc/societe/200735/le-gign-prend-du-muscle\\_51184.html](http://www.lejdd.fr/cmc/societe/200735/le-gign-prend-du-muscle_51184.html)

<sup>26</sup> ICOM and the International Committee on Museum Security (dirigé par D. Liston), *Museum Security and Protection: A Handbook for Cultural Heritage Institutions*, Londres/New York, ICOM/Routledge, 1993.

<sup>27</sup> <http://www.cctvcore.co.uk/07-09-2007-bell-security-secures-cctv-contract-for-imperial-war-museum.html>

Une coopération technique a été mise en place en 2006 entre le *Tropenmuseum* d'Amsterdam et sept musées de la ville de Djakarta, sous l'égide du « Groupe d'intervention de secours aux musées en cas de catastrophe », groupe de travail du Conseil International des Musées<sup>28</sup>. Les phases préalables comprenaient un audit des collections des musées, des formations et des mises en situation des personnels et des bâtiments. Dans un plan d'urgence, les deux priorités sont en effet le sauvetage des vies humaines et la sauvegarde des œuvres d'art : l'accent fut en l'espèce mis sur la conservation préventive des œuvres et sur les plans d'évacuation des personnes et des œuvres<sup>29</sup>.

La sécurité des musées en France est, elle, très sensibilisée à la question récurrente du vandalisme, premier degré sur l'échelle de la violence anti-culturelle ou anti-culturelle<sup>30</sup>. Plusieurs œuvres artistiques importantes ont récemment été la cible d'actes de vandalisme, poussant le ministère de la Culture à réclamer un renforcement des mesures de sécurité et des sanctions plus sévères. Dans la nuit du 6 au 7 octobre 2007, par exemple, un groupe de jeunes gens s'est introduit par une issue de secours au musée d'Orsay, et a gravement endommagé un tableau de Claude Monet. Les spécificités des musées, l'importance de leur fréquentation publique rendent toutefois difficiles des mesures de sécurité systématiques et réellement globales, sauf à mettre sous vitres de protection et sous alarme toutes les œuvres, ce qui est matériellement et financièrement impossible. Un durcissement de la législation et une information du public à ce sujet paraissent être des solutions à la fois moins onéreuses et plus réalistes.

Les enjeux sont en effet importants et il convient de constater que cette concentration même d'œuvres d'art est fragile : toute contamination, d'origine chimique ou radiologique, par exemple, représenterait probablement un défi technologique majeur – et de longue haleine – pour les services de secours et de restauration compétents.

Il est plusieurs exemples d'organisations terroristes ayant manifesté un intérêt opérationnel pour les musées.

Le groupe Action directe, dans les années 1970 vola ainsi un tableau de Jérôme Bosch qu'il tenta d'échanger contre une rançon. Plus tôt, pour en rester à la France, les groupuscules précurseurs d'Action directe s'en prirent à des musées qu'ils percevaient dans leur vision du monde comme « militaristes » : le 5 janvier 1975, un groupuscule s'appelant « les marins de Cronstadt », en référence à l'équipage du cuirassé *Petropavlosk* qui se révolta contre le régime bolchevik russe en 1921, introduisit un engin explosif de faible puissance dans une salle du musée de la Marine à Paris pour attirer l'attention sur des militants d'extrême gauche emprisonnés.

<sup>28</sup> [http://icom.museum/task\\_disaster\\_fr.html](http://icom.museum/task_disaster_fr.html) ;

[http://icom.museum/disaster\\_relief/publications.html](http://icom.museum/disaster_relief/publications.html)

<sup>29</sup> [http://icom.museum/disaster\\_preparedness\\_book/country/kal.pdf](http://icom.museum/disaster_preparedness_book/country/kal.pdf)

<sup>30</sup> [www.cyberppresse.ca/article/2007016/CPMONDE/710160899/5160/CPMONDE](http://www.cyberppresse.ca/article/2007016/CPMONDE/710160899/5160/CPMONDE)

Les lieux mémoriels peuvent aussi être concernés : dans la nuit du 12 au 13 mai 1976, un incendie d'origine criminelle détruisit le musée de la déportation au camp de Struthof en Alsace.

Le 5 août 1978, le groupuscule MATRA (lié à Action directe) perpétra un attentat par engin explosif contre le musée de Gravelotte, probablement par anti-militarisme.

Le 12 janvier 1980, le « Front Français de Libération », perpétra un attentat de caractère antisémite (selon la revendication) contre le musée Pompidou à Paris. Quelques jours plus tard, une revendication concurrente provenant d'un mouvement breton parvint aussi à la presse<sup>31</sup>.

## Conclusion

En l'absence d'un attentat majeur réussi, les infrastructures culturelles européennes et nord-américaines font face à des protections de routine qui ont été renforcées avec l'augmentation des attentats anti-population, ce qui a indéniablement un impact sur les budgets des musées, voire le montant des droits d'entrée. De ce point de vue là, la problématique est proche de celles des lieux publics en général (stades, transports en commun, magasins, etc.).

Les attentats contre les infrastructures culturelles religieuses paraissent en revanche permanents, en particulier dans les zones où la violence s'appuie sur un différent d'ordre religieux (Indonésie, Israël-Palestine) ou interconfessionnel (Irak).

A ce stade, la conséquence du terrorisme jihadiste et du précédent du 11 septembre 2001, particulièrement dans l'Union européenne et en Amérique du nord, se fait essentiellement sentir dans l'augmentation des couvertures assurantielles des risques terroristes, en particulier à l'occasion d'expositions internationales.

Dans les mois qui suivirent le 11 septembre 2001, les coûts d'assurance et de transport (spécialement aérien) d'œuvres d'art augmentèrent de plus de 50 %, ceci dans un contexte de chute des revenus occasionnée par une fréquentation en baisse<sup>32</sup>. De nombreux musées, comme le San Francisco Museum of Modern Art (SFMOMA), découvrirent peu à peu que le risque terroriste avait été sciemment exclu par les assureurs de leur police d'assurance après les attentats du 11 septembre 2001. En réaction, les compagnies d'assurance américaine se virent dans l'obligation de couvrir le terrorisme après que le gouvernement fédéral américain eut signé le *Terrorism Risk Insurance Act* (TRIA), prolongé jusqu'à la fin de l'année

---

<sup>31</sup> Source : Base de données sur les actes terroristes contre la France, [www.frstrategie.org](http://www.frstrategie.org)

<sup>32</sup> <http://www.sfgate.com/cgi-bin/article.cgi?file=/chronicle/archive/2003/04/02/DD68287.DTL>

2007<sup>33</sup>. Les coûts de la couverture du risque terroriste furent cependant si élevés qu'aucun musée américain ne put s'offrir une telle assurance. Dans les faits, le SFMOMA sollicita un appui des autorités fédérales pour couvrir les frais assurantiel de l'exposition Chagall, soit 40 % des coûts totaux de l'exposition. Le musée de Cleveland a de son côté dû repousser à une date indéterminée une exposition internationale prévue en 2006 en raison du coût prohibitif de l'assurance<sup>34</sup>. Souci légitime de protection et de survie de la part des compagnies d'assurance ? Effet d'opportunité ? Le terrorisme se manifeste dans les faits d'une manière imprévue et sans même avoir recours à ses happenings traumatisants.

*Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur.*

---

<sup>33</sup> <http://www.treas.gov/offices/domestic-finance/financial-institution/terrorism-insurance/>

<sup>34</sup> S. Litt, *Price of Terrorism Insurance Scraps Touring Art Exhibit*, Newhouse News Service, 2005.